

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 17 juillet 2024

Date convocation : 10 juillet 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mercredi 17 juillet Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	6
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	6		

Etai^{ent} Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, préside la séance en l'absence de M. STEPHAN,
M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, **Vice-présidents**,

Etai^{ent} absents excusés : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle CEZE, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,

BUREAU SYNDICAL DU 17 JUILLET 2024**DELIBERATION n°13 - BS 2024**

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux d'aménagement d'un nouvel accès à la déchèterie de Val d'Izé : attribution

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les accords-cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T,

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet de réaliser les travaux d'aménagement entre la déchèterie de Val d'Izé et la voirie. Le présent marché à procédure adaptée a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel accès à la déchèterie de Val d'Izé : terrassement, dégagement des emprises, voirie, assainissement, eaux pluviales et signalisation. Une consultation a par conséquent été lancée.

PUBLICITE :

Marché passé selon la procédure adaptée (2024-45)

Date d'envoi : 28/05/24 (Parution Ouest France)

Date de remise des offres : 24 Juin 2024 à 12h.

Montant estimé du marché : 200 000 € H.T

Durée du marché : 2 mois

ANALYSE DES OFFRES : LOT UNIQUE

Les critères retenus pour l'analyse des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

1. Prix des prestations (40 %)
2. Caractéristiques techniques (60%)

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

NOTATION	MARC SA	MAN TP	TPB	PIGEON
VALEUR TECHNIQUE (60)	44.00	48.00	56.80	56.40
VALEUR FINANCIERE (40)	34.19	37.91	37.96	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>78.19</u>	<u>85.91</u>	<u>94.76</u>	<u>96.40</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise PIGEON, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir l'offre proposée par l'entreprise PIGEON, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,**
- **D'autoriser Le Président à signer et à notifier le marché à intervenir avec l'entreprise TPB pour les travaux d'un nouvel accès à la déchèterie de Val d'Izé pour un montant estimé à 136 644.48 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.**

Nombre de votants : 6
Nombre de voix pour : 6
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN.

